

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Clemow :—De W. P. Leamy et Francis M. Murphy, de la province de Québec.

Par l'honorable M. Power :—De J. G. Murdock et autres, de la province d'Ontario.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 25 février 1896.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De Lewis E. Hambly et autres, de la cité de Toronto et autres lieux, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de chemin de fer de Schomberg à Aurora ;

De James Kerr Osborne et autres, de la cité de Toronto et autres lieux, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie Canadienne de chemins de fer et de force électriques ;

De Joseph Nelson, de Londres, Angleterre, et de A. T. McIntyre, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et autres, de divers lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et du Pacifique ;

De Frank Turner et autres, de Toronto, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer électrique de Toronto, Hamilton et de Niagara ;

De la Compagnie du chemin de fer International Radial, demandant l'adoption d'un acte qui amende son acte constitutif et qui prolonge le temps fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin ;

De la Compagnie du chemin de fer de Nelson et Fort-Sheppard, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à construire et entretenir une ligne de télégraphe et de téléphone le long de son chemin de fer ;

De la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié à la rivière Détroit, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne de la ville de Simcoe à un point situé près de Fort-Erié, dans le comté de Welland.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 25 février 1896.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :—

Du Jockey Club Canadien (à responsabilité limitée), demandant l'adoption d'un acte qui change son nom en celui de "Le Jockey Club Canadien," et qui lui accorde